Mordons les chiens de garde !

Revue de presse n°31

juillet-septembre 2023

Antifascisme, antiracisme

Table des matières

Assauts contre l'histoire 3
La maison du maire incendiée par les fachos 4
Extrême complaisance 5
Mexique, l'incendie meurtrier dans un centre pour migrants résulte de politiques inhumaines 7
Responsabilité des Pays-Bas dans les violations constatées dans les camps de réfugiés en Grèce 9
À Saint-Brévin, la solidarité avec les réfugiés triomphe des fauteurs de haine 11
« Si tu veux découvrir ce que c'est qu'être gens du voyage, il faut que tu le deviennes toi-même » 13

Assauts contre l'histoire

Quiconque découvrirait la seconde guerre mondiale à l'aune de ses commémorations en 2023 n'y comprendrait pas grand-chose. Le 27 janvier, le directeur du Musée d'Auschwitz célébrait l'anniversaire de la libération du camp sans inviter ses libérateurs. La Russie a bien été évoquée lors du discours protocolaire, mais seulement pour comparer Auschwitz et la guerre en Ukraine – *« une fois encore, des innocents sont tués en masse en Europe ».* Le 25 avril, le président néofasciste du Sénat italien, M. Ignazio La Russa, a lui aussi fêté la libération de son pays en fustigeant Moscou. En visite à Prague ce jour-là, il s'est recueilli devant le Mémorial Jan Palach (1), puis il a visité un camp de concentration nazi. *« Une tentative mesquine de jeter dans le même chaudron "tous les totalitarismes du XXe siècle", dans une nuit où toutes les vaches sont noires, au point qu'on finit par ne plus voir de vaches du tout »,* a commenté la philosophe et journaliste Cinzia Sciuto (2).

Qui peut en effet percevoir, à la vue de ces cérémonies, que la plus gigantesque défaite infligée aux troupes de la Wehrmacht le fut à Stalingrad ? Que onze millions de soldats soviétiques sont tombés au combat contre l'Allemagne, sans parler des quinze millions de civils tués ? Il y a soixante ans, le président américain John F. Kennedy admettait sans rechigner qu'*« aucune nation dans l'histoire des guerres n'a autant souffert que l'Union soviétique au cours de la seconde guerre mondiale* (3) *».* Nul dirigeant occidental ne se risque plus à un tel constat. Invasion de l'Ukraine oblige, toute mention favorable à l'Union soviétique ou à la Russie est désormais prohibée.

Depuis un an, une vague révisionniste balaie l'Europe. À l'Est, des rues dont le nom n'avait pas changé après la chute du Mur sont débaptisées par centaines, des statues déboulonnées, des édifices rasés. Non contente d'avoir détruit à Riga un obélisque de quatre-vingts mètres dédié à la victoire de l'Armée rouge sur les nazis, la Lettonie a répertorié soixante-neuf autres vestiges commémoratifs de ce type qu'elle compte démolir. La liste estonienne comporte plus de quatre cents sites, tandis qu'en Lituanie la purge s'étend aux œuvres réalisées par des artistes nationaux soupçonnés de sympathie avec le communisme (4). Le passé figure parmi les victimes de la guerre en Ukraine, où des mercenaires russes tatoués de croix gammées prétendent mener une opération de « dénazification ». À chacun ses manipulations…

À l'Ouest, la bataille mémorielle se joue dans les Parlements. Imitant leurs homologues allemands et européens, les députés français ont adopté, le 28 mars, à la demande de Kiev, une résolution reconnaissant le caractère « génocidaire » de la famine ukrainienne de 1932-1933. Un acte *« important pour entretenir le soutien des opinions publiques occidentales, lequel est déterminant pour l'issue du conflit armé [en Ukraine] »,* justifient ses promoteurs. Le sujet ne fait pourtant pas consensus parmi les spécialistes, qui débattent du caractère ciblé et ethnique de cette famine, comme de son aggravation intentionnelle et de son ampleur. Mais, quand il s'agit de condamner Moscou, l'histoire n'est qu'une arme de plus.

Benoît BRÉVILLE (Monde diplomatique, juin 2023)

(1) Du nom d'un étudiant qui s'est immolé par le feu en janvier 1969 pour protester contre l'occupation soviétique en Tchécoslovaquie.

(2) Cinzia Ciuto, « La destra che ha paura del 25 aprile », MicroMega, 24 avril 2023.

(3) Discours à l'Université américaine de Washington, 10 juin 1963.

(4) Adam J. Sacks, « Equating the Soviet Union with nazi Germany is terrible history », *Jacobin,* New York, 27 janvier 2023.

La maison du maire incendiée par les fachos

Avec les copines, copains, Renaud, Monique Pinçon-Charlot, Yvan le Bolloc'h, Philippe Poutou, Xavier Mathieu, Guillaume Meurice, Laurent Binet, David Hugla, Benoit Delépine, Didier Super, Bruno Solo, Stéphane Brizet, Pierre-Emmanuel Barré, Cédric Herroux, Denis Robert et bien d'autres nous publions ce texte qui sera, sans aucun doute, signé par beaucoup d'autres :

« *Quand l'État devient laxiste avec la montée du fascisme*, que des dirigeants cautionnent par un silence complice des exactions de plus en plus graves, que des élus détournent le regard de la montée de la peste brune, il est du devoir du peuple de résister !
Le 6 mai, deux jours avant la commémoration de résistants et déportés, la célébration de la victoire contre le régime hitlérien, une marche terrifiante de néo-nazis est autorisée par la préfecture de police en plein Paris ! C'est intolérable ! Les autorités ont revendiqué la liberté d'expression, mais le racisme n'est pas une opinion, c'est un délit. Alors que des cartons rouges ou des casseroles sont interdits ou confisqués, des drapeaux noirs arborant la croix celtique (nostalgie néofasciste d'Occident, d'Ordre Nouveau ou du GUD) sont tolérés. Le soir même, un concert de groupes se revendiquant aryens est organisé dans la salle Simone Veil, ministre rescapée de la Shoah, où furent constatés des saluts nazis. À chaque fois les réactions du gouvernement sont tardives et timides.

Alors que Pétain est scandaleusement réhabilité, que le discours public se fait ambigu, qu'un représentant de la majorité trouve Marine Le Pen trop molle, que l'extrême droite est banalisée et mise dans le même sac que des partis de gauche prônant l'exact contraire des idées racistes, que des tribunes télévisées sont accordées à des militants condamnés pour provocation à la haine raciale, il est du devoir du peuple d'exprimer fortement sa très ferme révolte contre ces très dangereuses dérives qui nous préparent à un avenir extrêmement sombre. N'oublions jamais les leçons de l'Histoire !
Le 10 mai, Yannick Morez, maire de Saint-Brevin-les-Pins, annonce sa démission devant sa maison et ses véhicules incendiés parce qu'il a manifesté un devoir d'accueil humaniste à des étrangers. Il a dénoncé une absence totale de soutien de l'État. Inquiet pour sa femme et ses enfants, il va quitter sa commune après 15 ans de service dans sa mairie. Le RN a délibérément refusé d'exprimer la moindre compassion.
Cette accumulation de faits monstrueux nous appelle à hurler notre colère ! Nous sommes là pour Yannick Morez, très touchés par son combat et sa décision, en total soutien et solidarité…
Quand l'État devient faible, qu'il renonce, capitule et s'habitue à l'intolérable, nous demeurons vigilants et responsables à sa place.
Le fascisme ne passera pas !

(Illustration Une manif anti-faf à Lyon en 2011, photo Fle-ur)

https://www.asymptomatique.be/la-maison-du-maire-incendiee-par-les-fachos/

Extrême complaisance

Le préfet de police de Paris n'a pas cru bon d'interdire la manifestation de groupuscules néonazis dans la capitale, le 6 mai. Jamais un pouvoir n'aura autant fait pour normaliser et légitimer l'extrême droite.

Des membres du groupe d'extrême droite « Comité du 9 mai » se rassemblent pour commémorer le 29e anniversaire de la mort de Sébastien Deyzieu du groupe ultranationiste « Oeuvre Française », lors d'un rassemblement à Paris, le 6 mai 2023. © Emmanuel Dunand / AFP.

« Cette commémoration n'a jamais entraîné de troubles à l'ordre public, c'est pour ça que j'ai pris cette décision de ne pas l'interdire. » C'est ainsi que le préfet de police de Paris, Laurent Nuñez, a réagi à la manifestation de *groupuscules* néonazis, autorisée par ses soins et organisée dans les rues de Paris, le samedi 6 mai.
L'ancien ministre d'Emmanuel Macron semble donc préférer le bruit des bottes à celui des casseroles. Comment, en effet, ne pas s'étonner et s'indigner du sort réservé à celles et ceux qui se mobilisent chaque jour, au son des poêlons, contre la réforme des retraites ?
Arrêté préfectoral interdisant *« les dispositifs sonores portatifs »*. Arrêté préfectoral instaurant *« un périmètre de protection »* pour la visite du président de la République. Arrêté préfectoral prohibant *« les cartons rouges et les sifflets »* lors de la finale de la Coupe du France de football. Interdiction, par la préfecture, de *« toute manifestation, attroupement ou rassemblement revendicatif »* aux alentours du lycée Bernard-Palissy de Saintes.

Des exemples parmi tant d'autres. Il faut ici saluer – on ne le fait pas assez ! – le travail des fonctionnaires de l'État qui doivent faire preuve de beaucoup *d'inventivité* pour trouver chaque jour de nouveaux motifs d'interdiction des manifestations et autres rassemblements, alors qu'ils sont consacrés par la Constitution.
Un exercice d'autant plus contraint que le motif fort aisé de la *« menace terroriste »* a été retoqué par les juges administratifs d'Orléans après que le préfet du Loir-et-Cher a interdit les manifestations contre la réforme des retraites sur la base d'un texte antiterroriste. Pourtant, s'il est bien une menace qui pèse aujourd'hui, c'est celle de l'extrême droite.
Il est alors étonnant, dans ce contexte, de constater que les services de l'État, les préfectures, celle de Paris en l'occurrence, perdent toute créativité dès lors qu'un demi-millier de néonazis et fascistes décident de manifester en plein cœur de la capitale.
« Ils n'ont jamais entraîné de troubles à l'ordre public », se justifie Laurent Nuñez, en ce jour d'hommage à Jean Moulin. *« Comme si l'ordre public se limitait au mobilier urbain »*, lui répond, à juste titre, l'avocat François de Castro sur Twitter. La complaisance du pouvoir avec l'extrême droite est sidérante.
Jamais un pouvoir n'aura autant fait pour *normaliser* et *légitimer* l'extrême droite. Après avoir permis l'accession de deux députés RN au perchoir de l'Assemblée nationale en qualité de vice-présidents, il autorise désormais les néonazis à défiler cagoulés dans les rues de Paris.

Élisabeth Borne se dit *« choquée »* par les images de la manifestation d'extrême droite, mais *« il n'y avait pas de motif pour interdire cette manifestation »*, selon elle. Pourtant, le préfet de Paris n'avait-il pas publié, dès le 5 mai, veille de manifestation, un arrêté autorisant l'usage de drones pour *« prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens »*, laissant entendre qu'il jugeait possibles les risques de troubles à l'ordre public ?
L'aveu *d'impuissance* de la Première ministre ressemble davantage à un manque de courage et de volonté politique. Gérald Darmanin pourra bien communiquer sa volonté soudaine d'interdire les manifestations et rassemblements de *« l'ultradroite »*, le mal est fait. Ce gouvernement n'est plus seulement complaisant à l'égard des petits camarades de Marine Le Pen, il en est le *complice*.

Pierre JACQUEMAIN, 10 mai 2023 (Politis)

Dessin d'Aurel (Politis)

Mexique, l'incendie meurtrier dans un centre pour migrants résulte de politiques inhumaines

L'incendie ayant fait au moins 40 morts parmi des *migrants* dans l'enceinte d'un centre d'accueil provisoire de *Ciudad Juárez*, le 28 mars à l'aube, est la conséquence des politiques restrictives et cruelles en matière de *migration* qu'ont en commun les gouvernements du *Mexique* et des *États-Unis*.

« Ces événements dévastateurs mettent en évidence un système de contrôle migratoire vraiment inhumain. Comment se fait-il que les autorités mexicaines aient enfermé des êtres humains sans leur laisser la possibilité d'échapper à un incendie ? », a déclaré Erika Guevara Rosas, directrice pour les Amériques à Amnesty International.
« Il est extrêmement insensible et choquant que le président López Obrador, lors de sa conférence de presse du matin, et que l'Institut national des migrations, dans un communiqué officiel, aient usé d'euphémismes afin de minimiser la gravité des faits survenus et de rejeter la faute sur les migrant·e·s. Les centres de rétention ne sont pas des "refuges", mais des centres de détention, et les personnes ne sont pas "logées" sur place, mais privées de liberté. »

Amnesty International présente ses condoléances aux familles des quelque 40 migrant·e·s ayant perdu la vie et exprime sa solidarité avec les 29 personnes hospitalisées à la suite de l'incendie.
Selon un communiqué du Bureau du procureur général de la République, figuraient parmi les personnes tuées et blessées 28 Guatémaltèques, 13 Hondurien·nes, 12 Vénézuélien·nes, 12 Salvadorien·nes, une personne équatorienne et une personne colombienne.
Cette tragédie a eu lieu dans un contexte où des personnes ont été forcées à solliciter une protection internationale, au péril de leur vie et au risque de subir d'autres violations des droits humains, tant dans leur pays d'origine que dans les pays de transit et de destination. Face à cette situation, les pays de la région, les États-Unis en tête, ont mis en place des politiques migratoires communes toujours plus inhumaines, rendant presque impossible l'accès au droit de demander l'asile et obligeant les personnes à emprunter des itinéraires plus dangereux et les rendant encore plus vulnérables.
Dans le cadre de cette stratégie visant à endiguer la migration en collaboration avec les États-Unis et le Canada, les autorités mexicaines ont accordé des pouvoirs à la Garde nationale en matière migratoire et militarisé les frontières. Elles recourent par ailleurs à la détention migratoire de manière systématique. Pour la seule année 2022, les services d'immigration ont placé au moins 318 660 personnes dans des centres de rétention et en ont expulsé plus de 106 000, dont des enfants et des adolescent·e·s.
Ces arrestations ne respectent pas les normes d'exception, de proportionnalité, de nécessité et de pertinence de la détention, ni les normes les plus strictes en matière de dignité des conditions de détention, notamment l'interdiction de la surpopulation et l'accès à de l'eau et de la nourriture en quantité suffisante.
Le 15 mars 2023, la première chambre de la Cour suprême du Mexique a déterminé que la détention dans les centres de rétention pour migrant·e·s ne devait pas dépasser 36 heures, période pendant laquelle les personnes doivent pouvoir mener à bien leur procédure en toute liberté.
« Ce qui s'est passé à Ciudad Juárez nous rappelle combien il est important d'harmoniser la législation sur l'immigration avec la récente décision de la Cour Suprême, et de mettre fin à ce mécanisme qui a valu

d'innombrables préjudices, notamment des actes de torture et des traitements cruels, inhumains et dégradants, à des milliers de migrant·e·s qui ont traversé ces frontières », a déclaré Edith Olivares Ferreto, directrice exécutive d'Amnesty International Mexique.

Amnesty International exhorte l'État mexicain à respecter la décision rendue par la Cour suprême et à établir des protocoles d'action en cas d'incendie, ainsi que des voies d'évacuation dans ce type de situations. L'organisation appelle aussi l'État à enquêter sur les violations des droits humains, en particulier sur les allégations selon lesquelles ces personnes étaient enfermées pendant l'incendie, et à reconnaître que les migrant·e·s étaient sous sa responsabilité, et qu'il était donc de son devoir de prévenir l'incendie et d'agir avec diligence pendant celui-ci pour éviter des conséquences fatales. Il est par ailleurs crucial de garantir le droit à la santé des personnes hospitalisées et leur droit à une régularisation migratoire si elles le souhaitent, ainsi que l'identification et le rapatriement digne de la dépouille des personnes décédées.

Enfin, Amnesty International exhorte les gouvernements d'Amérique du Nord à réorienter leur politique migratoire vers une politique centrée sur les droits fondamentaux, qui garantisse que les migrant·e·s puissent demander et recevoir l'asile, vers une migration sûre et le respect de tous leurs droits.

AMNESTY INTERNATIONAL, 28 mars 2023

Responsabilité des Pays-Bas dans les violations constatées dans les camps de réfugiés en Grèce

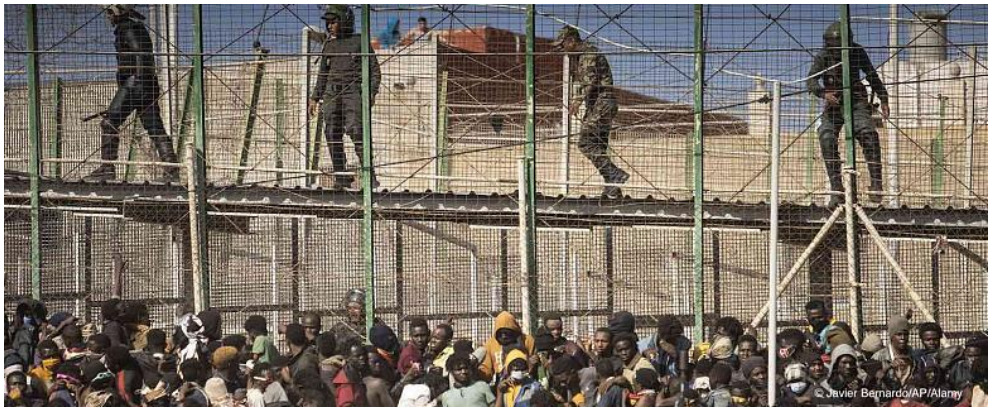

Sept ans exactement après que les États de l'Union européenne (UE) ont conclu un accord avec la Turquie pour contrôler les flux migratoires, Amnesty International, Vredesorganisatie PAX, Defence for Children et Stichting Bootvluchteling tiennent le gouvernement néerlandais pour responsable des conséquences de cet accord UE-Turquie. Les personnes en mouvement sont exposées à des préjudices inutiles et à des violations structurelles de leurs droits. Des dizaines de milliers d'entre elles se sont retrouvées prises au piège dans des conditions épouvantables et dégradantes sur les îles grecques.
Les Pays-Bas, qui présidaient alors le Conseil de l'Union européenne, avaient un rôle important à jouer dans la création et la mise en œuvre de cet accord et auraient pu prévoir que les choses allaient mal tourner. Aussi doivent-ils assumer leur responsabilité. En outre, il ne faut plus jamais conclure des accords de ce type.

Dagmar Oudshoorn (Amnesty Pays-Bas) : « Notre gouvernement aurait dû prêter attention aux avertissements des ONG et se douter que l'accord UE-Turquie se traduirait par des violations des droits humains. Amnesty International l'a prévenu en 2016 que ce serait une erreur historique. Il est affligeant de constater que de nombreux responsables politiques, dont notre Premier ministre, sont toujours aussi fiers de cet accord. »
L'accord UE-Turquie a été conclu en mars 2016 en période de tourmente politique. Les États membres ne voulaient pas – et ne veulent toujours pas – assumer la responsabilité des réfugié·e·s et une solution durable semble bien lointaine. C'est ainsi qu'est né ce fameux accord UE-Turquie, qui était censé empêcher les gens d'arriver en Europe. La Turquie a reçu six milliards d'euros et un régime élargi de visas en contrepartie.
L'accord permettait à la Grèce de renvoyer vers la Turquie les personnes s'étant rendues illégalement depuis la Turquie jusqu'aux îles grecques. Et ce alors qu'il était déjà limpide que la Turquie n'était pas un pays sûr, puisqu'elle n'était pas en mesure de répondre aux besoins essentiels des réfugié·e·s. En outre, la Grèce avait un système d'asile dysfonctionnel. Dans la pratique, les personnes réfugiées et migrantes se sont retrouvées bloquées sur les îles grecques pendant de longues périodes, dans des conditions déplorables.

L'accord stipulait également que les pays européens accueilleraient un réfugié syrien en provenance de Turquie pour chaque Syrien renvoyé. Dans la pratique, ce dispositif de réinstallation ne fonctionne pas. Depuis 2016, des milliers de réfugié·e·s et demandeurs·euses d'asile sont bloqués pendant des années dans des conditions dégradantes sur les îles grecques. Les dernières années ont notamment été marquées par la surpopulation, le manque d'éducation et d'installations médicales et sanitaires, la lenteur excessive des procédures d'asile, l'insécurité structurelle et l'exposition aux violences physiques et sexuelles, ainsi que le manque de nourriture adéquate. Pourtant, année après année, l'accord reste en vigueur.
Esther Vonk, directrice de Stichting Bootvluchteling : « Dans notre clinique à Lesbos, nous constatons les conséquences dévastatrices de cet accord tous les jours. Notre équipe peut difficilement répondre aux énormes besoins en termes d'urgence médicale et d'aide psychologique. Plus jamais un tel accord. »

Responsabilité

En 2017, la Cour de Justice de l'UE a statué que l'accord avec la Turquie n'avait pas été conclu par l'UE dans son ensemble, mais par des États membres individuels. Aussi l'Union européenne ne saurait être tenue pour

responsable. C'est pourquoi les organisations prennent l'initiative de tenir l'État néerlandais, en tant qu'État membre, (co-)responsable de la création et des conséquences de l'accord.
Depuis le début, les conditions dans les camps ne remplissent pas les critères minima en termes d'accueil et de procédure. La situation bafoue plusieurs droits fondamentaux inscrits dans la Convention européenne des droits de l'homme, la Charte de l'UE, la Convention sur les réfugié·e·s et les directives de l'Union européenne sur l'asile. Les droits des enfants sont bafoués de manière structurelle.

Contrôle nécessaire au niveau des droits humains
En signant cet accord, les Pays-Bas ont contribué à la situation sur les îles grecques. Ils l'ont maintenu en vigueur alors qu'il était clair qu'elle n'était pas satisfaisante. Par conséquent, nous tenons le gouvernement néerlandais pour responsable d'actes répréhensibles. Après des années de campagnes, de rapports et d'avertissements, les organisations ne voient pas d'autre moyen pour demander des comptes au gouvernement néerlandais. Il est inacceptable que les accords sur les réfugié·e·s en Europe soient de toute évidence conclus sans contrôle approfondi des droits humains.
Il faut veiller à ne pas rédiger ce type d'accords de telle façon que les victimes qui en subissent les conséquences n'aient personne vers qui se tourner pour demander des comptes. Il ne doit pas y avoir de faille dans la protection juridique qui permette aux États de se soustraire à leurs responsabilités.

Nous cherchons à dialoguer avec le gouvernement néerlandais pour qu'il reconnaisse sa responsabilité juridique dans la signature et le maintien de l'accord entre l'UE et la Turquie. Ce faisant, nous voulons l'amener à offrir une réparation par voie judiciaire et garantir les conditions de tout futur accord migratoire : en l'absence de contrôle parlementaire et s'il est prévisible qu'il donne lieu à des violations des droits humains, un accord de ce type ne doit pas être signé. Si le gouvernement néerlandais ne reconnaît pas sa responsabilité, nous lancerons la deuxième étape et intenterons une action en justice contre l'État néerlandais.

AMNESTY INTERNATIONAL

À Saint-Brévin, la solidarité avec les réfugiés triomphe des fauteurs de haine

SaintSaint-Brévin-les-Pins (Loire-Atlantique) – Nous voilà posté du mauvais côté, en ce samedi 25 février après-midi : derrière un cordon de CRS protégeant une centaine de manifestants d'extrême droite, plantés entre l'église et la mairie de Saint-Brévin, pour s'opposer, en toute turpitude tapageuse, à l'implantation d'un centre d'accueil de demandeurs d'asile (Cada) dans la ville.

Semeurs de zizanie xénophobe, ils espèrent tirer profit de leur fait d'arme qui les galvanise : avoir obtenu, en janvier dernier, qu'un projet d'accueil de quelques familles de réfugiés fût abandonné, à Callac, village à une vingtaine de kilomètres de Guingamp, dans les Côtes d'Armor. Rebelote à Saint-Brévin ? Tel est leur fâcheux espoir.

Face aux CRS, des protestataires antifascistes conspuent le rassemblement raciste ; tout en prônant le droit des exilés fuyant les guerres et les dictatures à trouver refuge en France. « Solidarité ! », s'époumone une voix féminine, devant nous. Derrière nous, un butor issu des rangs nazillons vocifère : « Parle plus fort, on t'entend pas, sale pute ! »

Alors, les CRS se boyautent bruyamment. « J'ai cru que c'était un collègue », lâche avec une ingénuité confondante un jeune fonctionnaire des forces de l'ordre.

Peu auparavant, de jeunes antifas confusionnistes, dissimulés par des masques sanitaires et des bonnets jusqu'aux sourcils, nous avaient fait passer un sale quart d'heure : au prétexte que nous sommes journalistes, donc forcément vendu à tous les pouvoirs – même, et pourquoi pas surtout, en travaillant à Mediapart.

Un vieux paysan libertaire nous tira d'une telle agressivité inféconde, laissant ses camarades à leurs réflexes pavloviens, pour désigner, d'un geste large, la flicaille casquée, suréquipée, sur le pied de guerre civile : « Les CRS sont là d'abord et avant tout contre nous, plutôt que pour contenir les fachos. Ceux-ci ont droit à toute leur sympathie. »

Le meeting identitaire bat son vide, en un concours fort riquiqui de quidams caricaturaux, ligués devant l'hôtel de ville de Saint-Brévin-les-Pins. Une voix s'élève du microphone : « Les forces de l'ordre font un travail exceptionnel pour qu'on puisse s'exprimer. Et on remercie aussi le service d'ordre de l'Action française ! »

Un représentant local du parti de Marine Le Pen prend la parole : « Le Rassemblement national s'est désolidarisé de la manifestation mais pas de notre combat – la preuve c'est que je suis parmi vous. Le Cada auquel nous nous opposons, en plus d'être à côté d'une école, ne sera pas loin d'un camping où des grands-parents accueillent l'été leurs petits-enfants. Qu'arrivera-t-il aux jeunes filles qui déambulent en maillot de bain ? Pas besoin de faire un dessin. »

Des cataractes de propos vipérins et anxiogènes submergent la place de la mairie tout l'après-midi : « L'Afrique, c'est ici et maintenant à Saint-Brévin. […] Implantation d'une boucherie halal, qui va vite se transformer en mosquée gérée par les Frères musulmans. […] L'insécurité tout court. […] Non-assistance à personnes en danger. »

Un furieux de Reconquête, la faction factieuse d'Éric Zemmour, est venu d'Île-de-France : « Non à la répartition de l'immigration dans les campagnes françaises ! Les bonnes âmes gauchistes, la charité en bandoulière avec l'argent des autres, qu'ils [sic] les prennent chez eux dans leur maison, dans leur appartement, au lieu de les inciter à mourir en Méditerranée. Ce sont des irresponsables sans aucune humanité. Ils veulent déraciner les peuples africains – accueillis, régularisés, naturalisés. Et ce, pendant que les Français, de plus en plus pauvres, vivent dans leur voiture. Qui paie pour les migrants ? C'est vous ! »

Le Monsieur Loyal du moment fustige « l'indécence des journalistes de gauche qui osent se plaindre au moindre coup de téléphone menaçant », puis passe le microphone à sa femme. Celle-ci, sous quelques sifflets, avoue avoir commencé à militer au Parti socialiste. Puis ce fut Chevènement. Puis enfin, là où elle est aujourd'hui : « Ce qu'on appelle l'extrême droite, c'est simplement le peuple français ! »

La foule clairsemée s'époumonne : « On est chez nous ! Ensemble, ensemble, on va gagner ! » Le flot des propos se déverse : « Projet mondialiste de Macron, de Mélenchon et de toutes les ordures. […] Idéologie mortifère. Ils s'attaquent à nos clochers et même aux statues de l'île de Ré. […] Délinquance étrangère désaxée. […] La loi "Asile immigration" va accélérer la politique de peuplement de nos territoires par des populations subsahariennes. » Etc., etc.

Ce matin-là, dans l'espoir d'être plus nombreux – et il l'aura été dix fois plus –, le peuple de gauche occupait le terrain à Saint-Brévin. Une minorité voulait donc en remontrer à l'extrême droite, au point de lui réserver un comité d'accueil d'une hostilité légitime et sérieuse en s'attardant sur place l'après-midi. L'immense

majorité, obéissant à l'appel au calme et à la soif de tranquillité des vieilles troupes humanistes, décampa sur le coup de midi.
Non sans avoir réussi, en rassemblant presque 900 personnes, une démonstration de force tranquille. Même si toutes les prises de parole transpirent l'inquiétude défensive, face à un fond de l'air bien plus brun que rouge.
François Prochasson, conseiller municipal de Nantes, rappelle les récentes exactions commises par l'extrême droite dans sa ville contre un squat et contre une association d'aide aux migrants : « Les valeurs d'accueil et d'hospitalité sont menacées ».
Jérôme Alemany, conseiller départemental de Loire-Atlantique chargé de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, rappelle que la « terre de rencontres, d'échanges et d'accueil » qu'il représente voit ses valeurs défendues « par une traduction juridique : la Convention de Genève, qui protège les réfugiés. C'est une obligation internationale mais il en va aussi de notre honneur et de notre humanité, à laquelle nous n'entendons pas renoncer. »
Le député européen Damien Carême prône un « accueil inconditionnel » qui ne soit pas limité aux Ukrainiens, qui ne trie pas en fonction « de la couleur de peau ou de la religion », sur un Vieux Continent tenté de se faire forteresse.
Andy Kerbrat, élu La France insoumise (LFI) de Nantes à l'Assemblée nationale, évoque la haine anti-migrants des parlementaires d'extrême droite auxquels il se heurte, mais auxquels le gouvernement donne des gages avec la loi dite « Asile immigration » concoctée par Gérald Darmanin.
Toutes les interventions antiracistes semblent graves et parfois sépulcrales. Elles appellent non seulement à se ressaisir mais à inventer de nouvelles formes de lutte, pour ne point laisser le terrain à l'ultradroite identitaire et raciste, qui croit pouvoir imprimer la cadence en toute impunité.
L'espérance ne saurait être en berne plus que de raison. La manifestation montre qu'il est possible de porter un coup d'arrêt à l'extrême droite. Celle-ci fait un four aussi patent qu'humiliant. Et les jeunes pousses d'une gauche qui ne s'en laisse plus conter irradient, au bon sens du verbe, la confiance en l'avenir.
Un couple de militants à peine trentenaires, membres de LFI tout en souhaitant ardemment la relève et l'après-Mélenchon, évoque la richesse des réseaux qui se nouent et fermentent, entre Nantes et Rennes. Entendez-vous dans nos campagnes…
Laurence Goubet, de l'association Les Bouillonnantes, nous détaille les modalités du RFF (Refugee Food Festival), qui se tient dans une douzaine de villes de France autour du 20 juin, à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés.
Antoine de Clerck, engagé au service des autres « depuis les scouts de France », nous parle de l'appel pour l'organisation d'une Convention citoyenne sur la migration, inspirée de la Convention sur le climat. Sa complice sur le sujet, Vanessa Krycève, aura du reste imposé, l'air de rien, l'une des interventions les plus émouvantes et revigorantes de cette matinée. Ainsi fut préempté, samedi 25 février 2023, le centre de Saint-Brévin-les-Pins, au détriment d'une coalition des préjugés racistes heureusement réduite à la portion congrue.

Antoine PERRAUD (publié le 26/02/2023)
(Sites Mediapart et bonnesnouvelles), 20 mars 2023

« Si tu veux découvrir ce que c'est qu'être gens du voyage, il faut que tu le deviennes toi-même »

Dans un livre, l'anthropologue Lise Foisneau décrit le quotidien des Roms dits « Hongrois », qui vivent en France depuis un siècle et demi, entre vie collective, transmission de la mémoire, contrainte de l'État et traque policière. Bonnes feuilles.

Les Roms dits « Hongrois » vivent France depuis la fin du 19e siècle. En les classant comme « gens du voyage » dès lors qu'ils continuent de circuler en caravane, l'administration les oblige à habiter sur des « aires d'accueil » souvent situées aux abords de zones industrielles polluées. À travers une ethnographie en caravane, l'anthropologue Lise Foisneau décrit au plus près leur attachement aux lieux, les traumas invisibles de la Seconde guerre mondiale, la transmission de la mémoire. Mais aussi la traque policière et administrative, l'ouverture des « places », et la quête d'endroits où s'arrêter. En dépit des persécutions du 20e siècle et de la privatisation croissante de l'espace public, ces compagnies ne cessent depuis 150 ans de reconfigurer leurs mondes. L'ouvrage de Lise Foisneau *Kumpania : vivre et résister en pays gadjo* en décrit la chair et la vivacité. Nous publions ici un extrait de l'introduction.

« Alors t'écris sur nous ? T'écris quoi ? » me demande Marco [1]. Près de lui, une dizaine de personnes sont réunies sous sa toile, sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Notre-Dame à Marseille. Face à eux, Valentin, mon compagnon, et moi-même, un ordinateur sous le bras. Après avoir qualifié Valentin de poucave, de traître, Marco me somme de lui montrer le contenu de mon disque dur.
Les hommes et les femmes qui nous observent sont nos voisins depuis un peu plus d'un mois. Marco et Linda, sa femme, ont persuadé les habitants de l'aire d'accueil que Valentin était un policier et que j'étais une assistante sociale. Infiltrés, nous aurions pour mission de rapporter « à l'État » leurs faits et gestes. Des policiers se sont déjà introduits subrepticement sur des aires d'accueil, pourquoi pas nous ?
Deux jours plus tôt, nous nous étions rendus à la succursale régionale de la Banque de France à Marseille pour vérifier que nous ne figurions pas sur le fichier des interdits bancaires. Nous avions des raisons de penser que l'un de nos voisins aurait pu usurper notre identité à des fins lucratives. Un couple de personnes âgées résidant sur l'aire d'accueil m'avaient mise en garde : *« Marco et compagnie ne sont pas des gens très nets : il ne faut pas avoir confiance. »* Ce couple m'avait demandé si certains habitants de l'aire avaient pu avoir accès à nos papiers d'identité et m'avaient persuadée d'aller en déclarer le vol au commissariat le plus proche *« pour*

[n]ous couvrir en cas de problème ». Prenant ces propos au sérieux, je m'étais mise en quête de savoir si mes papiers avaient été utilisés.

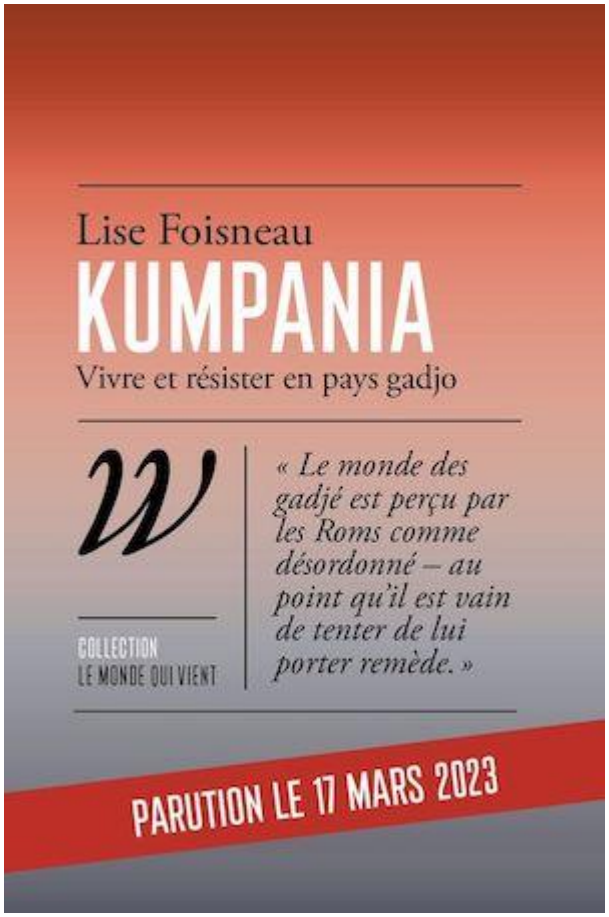

Kumpania. Vivre et résister en pays gadjo, Lise Foisneau, Wildproject, 17 mars 2023.

Sous la toile de Marco, la tension était à son comble : nos voisins nous soupçonnaient d'être des « schmitts », des policiers, et nous les suspections d'être des voleurs. Comment en étions-nous arrivés, les uns et les autres, au bout d'un mois de cohabitation, à tomber dans les travers les plus prévisibles de ce qui prenait alors la forme d'un drame ?
Avant d'habiter sur l'aire d'accueil, j'avais pourtant pris des précautions pour qu'on ne me prenne pas pour une représentante de l'administration française : j'avais tiré les leçons des enquêtes antérieures menées par des chercheurs auprès de personnes appartenant à la catégorie française de gens du voyage. La plupart de ces enquêtes avaient été conduites par des ethnologues introduits sur leur terrain par une association ou dans le cadre d'un travail social.
Or, la façon dont on entre sur un terrain joue un rôle déterminant, le risque étant, en l'occurrence, de basculer du côté de ceux que les gens du voyage appellent les « surveillants », et d'être considéré comme un auxiliaire de l'administration. Comment accéder aux aires d'accueil des gens du voyage sans tomber dans ce piège ? L'idée m'avait été soufflée par un Rom « Hongrois » que j'avais rencontré avant mon arrivée sur l'aire d'accueil, un neveu des personnes âgées qui m'avaient suggéré de me méfier de Marco : *« Si tu veux découvrir*, m'avait-il dit, *ce que c'est qu'être gens du voyage en France aujourd'hui, il faut que tu deviennes toi-même gens du voyage. »*

Devenir gens du voyage n'a rien d'une promesse romantique puisqu'il s'agit d'entrer dans une catégorie officielle en répondant aux critères exigés par l'administration. En 2015, quand mon enquête commença, appartenir à la catégorie des gens du voyage impliquait encore de posséder un livret de circulation, pièce d'identité requise pour séjourner sur les aires d'accueil. À quelles conditions l'administration délivrait-elle un livret de circulation ? La première clause était de ne pas avoir eu de domicile fixe depuis plus de six mois.
Légère en apparence, cette clause était lourde de conséquences, puisque le demandeur devait renoncer, en pratique, à un droit aussi fondamental que le droit de vote : il fallait en effet trois ans de rattachement administratif ininterrompu à une commune pour que le droit de vote soit accordé aux gens du voyage.

L'absence de domiciliation était également un obstacle de taille, qu'il s'agisse d'ouvrir un compte en banque ou une ligne téléphonique, d'assurer sa voiture, ou d'inscrire ses enfants à l'école.
Ma chance en entamant ce travail de recherche a été d'en partager le projet avec mon compagnon, Valentin. Celui-ci n'avait figuré sur aucun bail depuis plus de six mois et pouvait justifier d'un travail itinérant.
Lorsque nous nous rendîmes au service des forains de la préfecture, il put ainsi remplir toutes les conditions requises pour devenir gens du voyage. En tant qu'homme, il entrait parfaitement dans la catégorie patriarcale de « chef de famille » sur laquelle s'appuyait encore alors l'administration française. Munis d'un livret de circulation et de notre statut de gens du voyage, il ne nous restait plus qu'à acheter une caravane et à rejoindre notre terrain.
Dès les premières heures de notre installation sur une aire d'accueil, j'ai répondu aux questions posées par nos voisins concernant notre présence et annoncé que, malgré notre livret de circulation, et bien que gadjé, nous étions là pour écrire l'histoire des Roms de Provence. Mes voisins m'assuraient alors avoir compris que j'étais là pour « faire l'histoire à partir du présent » des familles qui stationnaient sur l'aire d'accueil.
Mais un mois après notre arrivée, notre présence était devenue suspecte : il leur paraissait désormais invraisemblable d'habiter sur une aire d'accueil « juste » pour un « devoir d'étudiant ». Il devait y avoir une raison cachée à notre présence auprès d'eux. En me convoquant sous sa toile, Marco m'enjoignait fermement de m'expliquer.
Marco me somma donc de lui montrer le contenu de mon ordinateur et me menaça d'ordonner à tout le monde de ne plus nous adresser la parole si je n'obtempérai pas. Dalida, sa belle-sœur, dont j'avais manifestement éveillé la sympathie, me dit : *« C'est plutôt toi qui ne devrais pas leur parler ! Moi je te dis, ne leur montre rien, parce que de toute façon, ils ne comprennent rien ! »* Mais devant l'insistance des hommes debout en face de moi, j'ouvris machinalement mon ordinateur.
Marco me demanda d'ouvrir le fichier qui portait son nom de famille, « Delore », s'attendant à y découvrir des documents et des photographies des habitants de l'aire d'accueil. Quelle ne fut pas sa surprise quand surgit à l'écran l'image d'une photographie usée et en noir et blanc ! C'était un cliché anthropométrique d'un grand-oncle paternel datant de 1938. *« O papo Vosho ! [C'est le grand-père Vosho !] »*, s'exclama-t-il. Marco s'enquit ensuite du contenu des autres dossiers pour savoir si j'avais des photographies analogues sur mon ordinateur.
Je lui répondis que j'en avais plus d'une centaine et qu'elles constituaient le support du « devoir d'étudiant » qui m'avait conduite à installer ma caravane près des leurs. L'atmosphère changea alors du tout au tout : les femmes apportèrent aussitôt une table et des chaises, m'invitèrent à m'asseoir et je commençai à leur montrer ces « vieilles photos ».
Avant d'entreprendre une enquête ethnographique, j'avais analysé de nombreuses photographies provenant de carnets anthropométriques pour une étude qui retraçait la vie du groupe familial Delore, depuis son arrivée en France vers 1870 jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les Delore font partie des Roms dits « Hongrois » venus en France pendant la « grande migration des chaudronniers » qui commença en 1860. Cette migration romani reste une page méconnue de l'histoire de France. Ma recherche s'était attardée sur la façon dont les Delore avaient mis en place des stratégies de contournement et de résistance aux dispositifs de contrôle qui leur étaient imposés par l'administration française. Pour mener ce travail à bien, j'avais constitué un corpus documentaire important, contenant des procès-verbaux, des carnets anthropométriques de « Nomades », des carnets collectifs, des circulaires ministérielles et des correspondances entre les préfectures, le ministère de l'Intérieur et la Sûreté nationale.
Les photographies, qui défilaient devant les yeux des descendants du groupe familial dont j'avais étudié les filiations et les pérégrinations, se trouvaient parmi ces documents. Les personnes rassemblées autour de mon ordinateur commentaient vivement les photographies en romanès, essayant d'identifier les femmes et les hommes dont elles découvraient les visages.
Lorsqu'elles hésitaient, je leur soufflais le nom et le prénom écrits sur les archives. Plus personne ne se souciait de percer à jour la raison secrète et forcément inavouable de notre présence parmi eux. Ces photographies étaient, du moins aux yeux de Marco, la preuve que nous ne constituions pas une menace : connaître les noms des anciens indiquait une connivence, certes inattendue, mais plutôt engageante.
Pourtant, après avoir regardé et commenté les photographies, Marco semblait encore perplexe. Il finit par me dire : *« Si tu écris sur tous les gens du voyage, tu vas te perdre. Puisque tu as déjà toutes ces photos de Hongrois, tu devrais écrire seulement sur nous ! Et puis, nous, on n'a pas perdu nos coutumes ni notre langue. »*

Les hommes se levèrent un par un, chacun regagnant sa caravane. Marco invita Valentin à monter dans sa voiture, lui proposant sur-le-champ de lui apprendre à conduire : *« Tu peux pas être gens du voyage si tu ne*

sais pas tenir un volant ! » Encore un peu étourdie par ce qui venait de se passer, je rejoignis quant à moi ma caravane. Nita, avec qui j'allais nouer une grande amitié, vint s'asseoir près de moi.
Elle voulait savoir ce que les hommes m'avaient dit. Je lui racontais que Marco pensait que j'étais une assistance sociale. Elle rit : *« Il est paranoïaque ! Et de toute façon, même si tu es assistante sociale, qu'est-ce que ça change ? »*
Cette journée me permit aussi de réaliser que personne n'avait cherché à usurper mon identité et que ce doute était né des rivalités et des conflits entre mes voisins.
Je décidai de ne plus y penser et considérai que si je voulais pouvoir continuer à partager la vie quotidienne des Roms de Provence, il me fallait commencer par apprendre à décrypter les rumeurs. Depuis ce jour-là, notre présence ne fut plus jamais remise en question. Qui plus est, Marco avait pu en formuler la raison dans ses propres mots : « Écrire sur nous. »

22 mars 2023 par Lise FOISNEAU (Basta !)

Lise Foinseau est anthropologue, chargée de recherche au CNRS. Elle a notamment publié *Les Nomades face à la guerre (1939-1946)*, éditions Klincksieck, 2022.

Image de une : ©Valentin Merlin

Notes

[1] Comme les Roms de Provence ont toujours échappé à la persécution en multipliant les identités, ce livre se devait de leur en inventer de nouvelles. Les noms de famille et les prénoms sont donc de pure fiction, et certains noms de lieux sont également une création, avec pour ces derniers, l'aide de l'outil créé par Julia Descamps, J'invente des Lieux (JDL).